

Commune de Courcelles-Chaussy
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz

Procès-verbal du conseil municipal –

Séance du 05 juillet 2022 – 20H30

L'an deux mille vingt-deux, le 5 juillet à 20H30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M. Luc GIAMBERINI, Maire,

Nombre de conseillers élus :	22
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers absents excusés :	6
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	6
Nombre de conseillers absents non-excuses :	0

Président de séance (selon art. L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales) : Luc GIAMBERINI

Secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales) : Angèle LIPPOLIS.

Présents :

Mme BARTHEL, M. BERNEZ, M. BOILEAU, Mme BURGER, Mme CANTERI, Mme FAGNONI, M. FREUDL, M. GARCIA, M. GIAMBERINI, M. GRELOT, Mme GRESSET, M. LARISCH, Mme LIPPOLIS, M. LOGNON, Mme REISER-LAGRUE, Mme RASQUIN.

Absents excusés : Mme ILLG (procuration à Mme BARTHEL), M. NEIS (procuration à Mme GRESSET), Mme RONGVAUX (procuration à Mme LIPPOLIS), M. SILOV-TEPIC (procuration à M. BERNEZ), Mme WUJEK (procuration à M. LOGNON), M. ZIMMERMANN (procuration à M GARCIA)

Absents non-excuses : Néant.

Quorum : 12 conseillers doivent être présents. Le quorum est atteint.

Date d'envoi de la convocation : 30 juin 2022

Ordre du jour :

1. Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers
2. Virement de crédits à la coopérative scolaire de l'école primaire
3. Domaine public – Modification de la Convention avec GrDF relative au raccordement et à l'injection de gaz dans le réseau de Courcelles-Chaussy
4. Marchés publics – Attribution du marché Conception et réalisation d'un pumtrack - Z.A.C Saint Jean à Courcelles-Chaussy
5. Infos et points divers

DCM N°1 : Finances – Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers

Etant entendu l'exposé de M. le Maire,

Lors de la dernière édition de la fête de la musique à Courcelles-Chaussy, le mardi 21 juin 2022, la commune de Courcelles-Chaussy a choisi deux orchestres pour animer cette manifestation. Comme par le passé, pour ce type de manifestation, les frais de restauration sont pris en charge par la commune.

Cette année, l'amicale des sapeurs-pompiers de Courcelles-Chaussy, qui tenait les stands de restauration, avancé ces frais, à hauteur de 70 €.

Aussi, il est proposé au Conseil de voter une subvention exceptionnelle de 70 € auprès de l'amicale des sapeurs-pompiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 70 €, à imputer à l'article 6574 du budget 2022, à l'amicale des sapeurs-pompiers de Courcelles-Chaussy.

DCM N°2 : Finances – Virement de crédits à la coopérative scolaire de l'école primaire

Etant entendu l'exposé de M. le Maire,

Il est rappelé au Conseil la DCM n°3 du 07 décembre 2021, par laquelle il a attribué une subvention de 5 000 € à l'école élémentaire, pour l'organisation de la « classe cirque ».

Une sortie imprévue à Verdun a été décidée par des professeurs des écoles, qui ont sollicité la commune pour une subvention de 500 €.

Aussi, afin de rester dans le budget fixé, il est proposé de soustraire cette somme des « crédits scolaires », affectés pour le fonctionnement courant de l'école, de l'article comptable 6067, vers l'article 6574.

Enfin, il est proposé au Conseil de verser cette somme à la coopérative scolaire de l'école primaire, « Les Lynx », sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de virer 500 € de crédits de l'article 6067 vers l'article 6574 du budget 2022.
- **DECIDE** de verser 500 € de subvention à la coopérative scolaire de l'école primaire, « Les Lynx ».

DCM N°3 : Domaine public – Modification de la Convention avec GrDF relative au raccordement et à l'injection de gaz dans le réseau de Courcelles-Chaussy

Etant entendu l'exposé de M. le Maire,

Il est rappelé au Conseil la DCM n°3 du 1er février 2022, par laquelle M. le Maire a été autorisé à signer la convention avec GrDF concernant le raccordement et l'injection de biométhane dans le réseau de distribution des communes de Courcelles-Chaussy et Ogy-Montoy-Flanville, via la construction d'ouvrage sur ces deux communes, mais également sur le ban de Silly-sur-Nied, Colligny-Maizery et Maizeroy-Chevillon.

Cependant, l'une des communes concernées ayant refusé ce raccordement, le tracé est modifié comme suit : Les ouvrages de distribution seront construits sur la commune de Maizeroy-Chevillon, Courcelles-Chaussy, Glatigny et Les Etangs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes de la convention annexée,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec GrDF et les maires concernés,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Commune.

DCM N°4 : Marchés publics – Attribution du marché Conception et réalisation d'un pumtrack - Z.A.C Saint Jean à Courcelles-Chaussy

Etant entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu la mise en concurrence effectuée le 24 mai 2022 (plateforme de dématérialisation MATEDC et AAPC paru au Républicain Lorrain) et les offres réceptionnées à la date limite de dépôt fixée au 22 juin 2022,

Vu le rapport d'analyse, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, comme celle EIFFAGE ROUTE NORD EST, sis 8 Rue Hubert Curien - 54320 MAXEVILLE, pour un montant 99 563,52 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'offre EIFFAGE ROUTE NORD EST, sis 8 Rue Hubert Curien - 54320 MAXEVILLE, pour un montant 99 563,52 € H.T.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Commune.

DCM N°5 : Informations et points divers

Luc GIAMBERINI :

- Un permis de construire a été déposée pour la construction de 26 logements, au rond-point.
- Fête nationale : le 13 juillet au soir, devant la mairie, à 20H00, pour un défilé avec les sapeurs-pompiers

Etienne LOGNON :

- conseil communautaire vendredi 8 juillet à 18H00 à Pange.
- L'école de plein air, situé à Landonvillers, a été vendue par la ville de Metz. Le projet : 12 logements à l'intérieur du bâtiment réhabilité et des maisons individuelles. Un permis de construire pourrait rapidement être déposé.

Bruno FREUDL :

- Question posée sur l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie (et leurs disponibilités).
- Réflexion sur la consommation de la commune, et comment arriver à des pratiques plus vertueuses.

Patrick GRELOT :

- Commission bâtiment à la rentrée, pour la rénovation du groupe scolaire.

CR Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation (article L 2122-22 du CGCT, DCM 4 du 09 juin 2020) :

Néant.

Prochain Conseil Municipal : le mardi 06 septembre 2022 à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

Le secrétaire,

Le Maire,

Angèle LIPPOLIS

Luc GIAMBERINI